

Publié le 22 juin 2023

Jérôme Barrier, DG de la Sebl : « Le Zan ne va-t-il pas faire plus de mal que de bien ? »

Dans un entretien accordé à Cadre de Ville, Jérôme Barrier, directeur général de la Sem Sebl Grand Est et de la société d'aménagement Saremm, s'interroge, avec Gérard-François Dumont, géographe et enseignant à la Sorbonne, sur « les territoires français face à territoires la sobriété foncière ». Une étude publiée dans la Revue des populations et des, spécialisée dans les analyses démographiques, pose clairement la question : s'il est bon de se poser la question de la sobriété foncière, le ZAN doit-il être mis en œuvre aussi rapidement ?



La sobriété foncière est une nécessité pour Jérôme Barrier. Là n'est pas la question : « Il est en effet intéressant de se poser la question de la sobriété foncière à travers le prisme de la densité urbaine. Gérard-François Dumont est l'un des plus grands démographes français et ma pratique de directeur de Sem d'aménagement m'a permis d'élargir en quelque sorte la perception que j'avais du sujet », assure-t-il dans Cadre de Ville. Un des chapitres de l'étude (qui peut être téléchargée en bas de cet article) présente un titre au ton provocateur : « Zan, objectif salubre ou nécessaire ? ». « **Le ZAN, j'y étais favorable. J'ai toujours été choqué par la Franche moche des périphéries**, je suis un amoureux de l'esthétique des territoires, et l'étalement urbain a amoché la France, ça me paraît évident », affirme-t-il. La loi, telle qu'elle a été rédigée, lui paraît « caricaturalement technocratique ». « Quand on met en face la réalité de la consommation foncière en France, on se dit qu'il faut prendre en compte la spécificité de ce territoire en dentelle. Le ZAN ne peut être appliqué de la même manière dans les territoires ruraux et les communes du littoral, c'est tellement évident de l'écrire qu'on se demande comment on a pu en arriver à une telle aberration ».

La France a peu consommé de foncier ces dernières années

La loi ne peut être adoptée de façon uniforme. « Les élus ont du mal à la comprendre, tout simplement. On ne laisse pas aux Scot le temps d'en débattre. **Le président de la Sebl, Henri Hasser, qui est aussi président du Scot de l'agglomération messine**, a fait le tour des communes pour prendre le pouls du ressenti des élus ; ça a été un parcours du combattant ». Et d'ajouter : « Il faut entrer dans les documents qui traitent du sujet. Je rappelle dans l'étude que la base de données Corine Land Cover, pilotée par l'agence européenne de l'environnement, permet des comparaisons à l'échelle européenne sur l'artificialisation des sols. Ses résultats montrent que les pays qui ont le plus artificialisés sont ceux qui disposent de plus d'espace, dont la densité de population est la plus faible. Les pays les plus vertueux sont ceux dont la densité urbaine est plus prégnante. Il apparaît enfin que la France est un des meilleurs élèves en matière de consommation foncière sur ces dernières années. Selon Eurostat, l'évolution de la surface « artificialisée » par habitant entre 2009 et 2015, en %, est de 2,1 % en France contre 19,9 % en Grèce qui occupe la tête de ce classement alors que la France est en queue de peloton. J'ai le sentiment étrange que ces éléments n'ont pas été pris en compte dans la rédaction de la

loi », poursuit-il. **L'intégralité de l'article est à retrouver sur le site de [Cadre de Ville](#).**

Le lien vers le [site d'achat](#) de l'étude complète.